



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## CONSEIL

### Cent soixante-dixième session

13-17 juin 2022

### Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

#### Résumé

Lors des dernières sessions des organes directeurs de la FAO, un accent particulier a été mis sur la science, la technologie et l'innovation<sup>1</sup> et les Membres sont de plus en plus nombreux à solliciter le concours de la FAO pour tirer parti de la science et de l'innovation.

Le Comité du Programme, à sa cent trente-deuxième session, et le Conseil, à sa cent soixante-huitième session, se sont félicités de l'initiative visant à élaborer la toute première stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie), dont le but général est de renforcer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030)<sup>2</sup>. La Stratégie a été élaborée dans le cadre d'une démarche inclusive et transparente à laquelle ont participé tous les Membres lors des sessions officielles des organes directeurs (y compris les sessions des conférences régionales tenues en 2022), ainsi que de deux consultations et réunions officieuses tenues avec les groupes régionaux.

La Stratégie vise à renforcer les travaux de la FAO en matière de science et d'innovation en fournissant des orientations, une cohérence et une harmonisation à l'échelle de l'Organisation dans le domaine de la science et de l'innovation. La science et l'innovation, qui constituent le fondement du Cadre stratégique 2022-2031<sup>3</sup> de la FAO, revêtent un caractère intersectoriel et présentent un intérêt pour l'ensemble du programme de travail de l'Organisation. L'innovation et la technologie sont deux des quatre accélérateurs du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO destinés à accroître le rythme des progrès et à porter à leur maximum les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD). En outre, la science est à la base des quatre accélérateurs (technologie, innovation, données, et compléments [gouvernance, capital humain et institutions]). Ainsi, la science et l'innovation sont intégrées à l'ensemble des 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)<sup>4</sup>, des accélérateurs et des thèmes transversaux.

La vision de la Stratégie est un monde libéré de la faim et de la malnutrition, où le potentiel de la science et de l'innovation est pleinement exploité afin de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux complexes auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires, et ce de manière équitable, inclusive et durable à l'échelle de la planète.

<sup>1</sup> Voir l'annexe pour la définition des termes clés utilisés dans le présent document.

<sup>2</sup> Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO. <https://www.fao.org/3/nh512fr/nh512fr.pdf>.

<sup>3</sup> FAO. 2021. Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. FAO, Rome. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

<sup>4</sup> Plan à moyen terme 2022-2025. <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

L'objectif est que les Membres tirent parti de la science et de l'innovation pour mettre en place des solutions spécifiques au contexte et systémiques en faveur de systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Stratégie se fonde sur les principes directeurs suivants: appliquer le principe d'équité; favoriser l'égalité des genres; se fonder sur des données factuelles; répondre à des besoins; s'inscrire dans une perspective de durabilité; tenir compte des risques; et s'appuyer sur des principes éthiques.

La Stratégie se concentre sur trois piliers, qui englobent neuf résultats. Les actions menées dans le cadre de ces piliers seront catalysées par deux facteurs de réussite transversaux: des partenariats porteurs de transformation et un mode de financement novateur. Les piliers sont les suivants:

- I. Renforcer une prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles
- II. Soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national
- III. Renforcer les capacités de la FAO de mieux servir ses Membres.

Le suivi s'inscrit dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et reflétera les trois dimensions de la durabilité. Pour les accélérateurs de la technologie et de l'innovation, le suivi se fera en lien direct avec les indicateurs de rendement clés pertinents, tandis que les activités menées dans les DPP seront évaluées à l'aide des indicateurs des ODD les plus appropriés.

### **Suite que le Comité du Programme et le Conseil sont invités à donner**

Le Comité du Programme est invité à:

- examiner la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- prendre acte du processus transparent et inclusif selon lequel la Stratégie a été élaborée;
- recommander que la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation soit soumise au Conseil pour approbation, à sa cent soixante-dixième session.

Le Conseil est invité à:

- examiner la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- prendre acte du processus transparent et inclusif selon lequel la Stratégie a été élaborée;
- approuver la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Ismahane Elouafi  
Scientifique en chef  
Tél.: +39 06570 51082  
Courriel: [Ismahane.Elouafi@fao.org](mailto:Ismahane.Elouafi@fao.org)

## I. Situation

1. Les défis que les systèmes agroalimentaires<sup>5</sup> ont à relever sont considérables, très divers et interdépendants. Les conflits, la variabilité et les extrêmes climatiques, ainsi que les ralentissements et les récessions économiques (actuellement accentués par la pandémie de covid-19), importants facteurs d'insécurité alimentaire et de malnutrition, ont entraîné une progression de la faim dans le monde en 2020<sup>6</sup>. Les systèmes agroalimentaires contribuent à la crise climatique et à la dégradation des ressources naturelles (dont l'appauvrissement de la biodiversité, la pénurie d'eau et la dégradation des terres) et en subissent les effets négatifs, c'est pourquoi leur transformation devient impérative. La mise en place de systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, indispensable si l'on veut accélérer les progrès au regard de la plupart des ODD et de leurs cibles, constitue une voie majeure pour atteindre les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité.

2. Un vaste éventail d'approches, de technologies<sup>7</sup> et de pratiques existantes peuvent contribuer à transformer les systèmes agroalimentaires afin de nourrir les populations, de préserver la planète, de progresser vers des moyens d'existence équitables et de construire des écosystèmes résilients. Elles reposent toutes sur la science et l'innovation<sup>8</sup>. Appuyées par des institutions fortes, une bonne gouvernance, une volonté politique, des cadres réglementaires propices et des mesures efficaces de nature à promouvoir l'équité parmi les acteurs des systèmes agroalimentaires, la science et l'innovation peuvent en effet constituer un puissant moteur de transformation des systèmes agroalimentaires et éliminer la faim et la malnutrition.

3. Au sein des systèmes agroalimentaires comme plus largement, le paysage de la science et de l'innovation évolue en permanence, offrant ainsi de nouvelles possibilités d'atteindre les ODD. De grandes avancées ont été faites dans de nombreux domaines scientifiques et technologiques, allant des biotechnologies, des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, des outils numériques, des nanotechnologies, des mégadonnées, de l'analyse de données, de la science des données, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique aux domaines de l'écologie, de l'agronomie et de la sociologie du développement rural, et des innovations ont été apportées dans l'agroécologie et l'agroforesterie, ainsi qu'en réponse au défi du changement climatique. Les partenariats public-privé se multiplient dans la recherche et le développement. Dans le même temps, la concentration du marché (technologies, produits et propriété intellectuelle) renforce les inquiétudes concernant les écarts de revenus et d'accès aux ressources et aux connaissances entre les pays et les groupes sociaux et en leur sein.

4. De plus, la science et l'innovation sont devenues des composantes majeures du programme de développement mondial, en constante évolution. La science, les technologies et l'innovation sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, apparaissent dans de nombreuses cibles des ODD<sup>9</sup>, et figurent en bonne place dans plusieurs engagements et stratégies régionaux<sup>10</sup>. En outre, l'édition 2019 du Rapport mondial sur le développement durable a désigné la science et les technologies comme l'un des leviers de transformation qui permettent d'accélérer les progrès dans la

---

<sup>5</sup> Voir l'annexe pour la définition des termes clés utilisés dans le présent document.

<sup>6</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2021. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde – Transformer les systèmes alimentaires pour que la sécurité alimentaire, une meilleure nutrition et une alimentation saine et abordable soient une réalité pour tous*. Rome, FAO.

<sup>7</sup> Voir l'annexe pour la définition des termes clés utilisés dans le présent document.

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> Notamment les cibles 2a, 6a, 12a, 14a et 14.4 (respectivement relatives à l'utilisation des technologies dans l'agriculture et l'infrastructure rurale, à l'utilisation de l'eau, aux modèles de consommation et de production durables, ainsi qu'aux questions marines et aux pêches); et celles de l'ODD 17 sur les moyens de mise en œuvre (notamment la cible 17.7 sur la promotion de la mise au point, du transfert, de la divulgation et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement dans les pays en développement à des conditions favorables, y compris à des conditions de faveur et préférentielles, tel que mutuellement convenu, comme il est mentionné au paragraphe 25. g) du rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO).

<sup>10</sup> Par exemple, la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, qui donne des orientations stratégiques pour les engagements inscrits dans la Déclaration de Malabo et l'Agenda 2063.

réalisation des ODD tout en limitant les compromis<sup>11</sup>. En 2021, dans le Résumé de la présidence et la Déclaration d'action du Secrétaire général sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires<sup>12</sup> comme dans le Pacte de Glasgow pour le climat<sup>13</sup>, la nécessité d'investir dans la science et l'innovation au service des ODD et de mener une action efficace en faveur du climat a été affirmée, de même que cela est établi dans la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031<sup>14</sup>.

5. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO est appelée à jouer un rôle moteur afin de faciliter, grâce à la science et à l'innovation, la mise en place de solutions face aux problèmes qui se posent dans les systèmes agroalimentaires. L'Organisation prend d'importantes mesures afin de réussir à tirer parti du potentiel de transformation de la science et de l'innovation. En 2020, le poste de Scientifique en chef a été créé au sein de l'Équipe de direction centrale qui entoure le Directeur général. Le Bureau de l'innovation a également été créé afin de mettre à profit l'innovation, les technologies et de nouvelles approches dans l'ensemble de l'Organisation. Les technologies et l'innovation deviennent prioritaires pour les Membres de la FAO: lors des dernières sessions des organes directeurs, y compris les conférences régionales et les comités techniques, les questions liées à la science, aux technologies et à l'innovation figuraient parmi les points importants à l'ordre du jour.

6. Un certain nombre d'initiatives récentes témoignent encore de l'engagement de la FAO s'agissant de renforcer son rôle de chef de file en matière de science et d'innovation au service de la transformation des systèmes agroalimentaires. En 2020, l'Organisation a créé la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Elle participe activement à la mise en œuvre de la composante «science, technologie et innovation» de l'ODD 17<sup>15</sup>. En tant qu'hôte du Centre de coordination des systèmes alimentaires, la FAO joue un rôle clé dans la suite donnée au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, notamment par son action en matière de science et d'innovation. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays vont de l'avant avec des programmes sur mesure et coordonnés à l'échelle mondiale, comme dans le cadre de l'*Initiative Main dans la main* et sa Plateforme de données fondée sur le Système d'information géographique (SIG), *1 000 villages numériques* et l'action mondiale pour le développement vert de produits agricoles spécifiques: *Un pays – un produit prioritaire*. La FAO collabore également avec d'autres organismes des Nations Unies à la détermination des questions d'éthique que soulèvent les nouvelles technologies et innovations<sup>16</sup>.

7. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) vise à consolider les évolutions récentes grâce à des orientations, une cohérence et une harmonisation à l'échelle de l'Organisation dans le domaine de la science et de l'innovation, afin de mieux servir les Membres en renforçant les capacités de la FAO. La Stratégie est un moyen d'appuyer la réalisation du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et, partant, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le tableau 1 donne un aperçu des principaux éléments de la Stratégie).

<sup>11</sup> Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable 2019: Le futur c'est maintenant – La science au service du développement durable*, ONU, New York, 2019.

<sup>12</sup> Le Résumé de la présidence et la Déclaration d'action du Secrétaire général sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ne constituent pas un document négocié.  
[https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/food\\_systems\\_summit\\_-\\_statement\\_of\\_action\\_fr.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/food_systems_summit_-_statement_of_action_fr.pdf).

<sup>13</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). 2021. Pacte de Glasgow pour le climat.  
<https://ukcop26.org/wp-content/uploads/2021/12/Outcomes-French-FR-COP26-Presidency-Outcomes-The-Climate-Pact.pdf>.

<sup>14</sup> Le Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, et le Conseil, à sa cent soixante-dixième session, examineront la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

<sup>15</sup> Le Mécanisme de facilitation des technologies du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et son Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, dont la FAO est un membre actif, met à disposition un mécanisme de coopération multipartite afin de promouvoir la coordination au sein du système des Nations Unies.

<sup>16</sup> La FAO a contribué à l'élaboration de la Recommandation sur l'éthique de l'intelligence artificielle, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 2021. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380455\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000380455_fre).

## II. Le rôle de la FAO dans la science et l'innovation

8. La FAO facilite la mise en place de solutions aux difficultés que posent les systèmes alimentaires, notamment au moyen de la science et de l'innovation, en accordant une attention particulière aux pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans l'exécution de cette tâche, la FAO évitera les doubles emplois avec d'autres organisations en se concentrant clairement sur la science et l'innovation dans les systèmes agroalimentaires, conformément à son mandat<sup>17</sup> et à ses fonctions essentielles<sup>18</sup>.

9. En raison de sa position unique en tant que facilitatrice de processus intergouvernementaux, la FAO offre une plateforme neutre d'échange entre les pays et formule des orientations faisant autorité dans le cadre de ses travaux indispensables concernant les normes, les cadres réglementaires, les directives, les codes de conduite et autres instruments d'établissement de normes. Elle facilite ainsi l'établissement d'un consensus international sur des questions de politique générale relatives à la science et à l'innovation dans les systèmes agroalimentaires<sup>19</sup>. En outre, la FAO dresse une synthèse des connaissances scientifiques et la présente aux décideurs. Elle fournit des données et une analyse, notamment concernant les avantages, les risques, les arbitrages et les possibilités d'adaptation aux différents contextes, donnant ainsi aux Membres les moyens de décider de leurs voies de développement. Ces fonctions sous-tendent le rôle de l'Organisation consistant à fournir, à l'échelle mondiale, des biens publics au service des systèmes agroalimentaires<sup>20</sup>.

10. La FAO fournit des informations et partage des connaissances et des données d'expérience avec les pays concernant un éventail d'innovations actuelles et nouvelles. Elle fournit aux pays un appui en matière de technologies, de stratégies, de pratiques, de processus, d'approches, de méthodes, d'outils et de plateformes innovantes. Elle met également en œuvre des projets au niveau des pays, mettant à profit ses compétences techniques pour aider directement les petits producteurs tout en veillant à ce que les innovations soient adaptées aux besoins locaux et que personne ne soit laissé de côté. Étant le principal partenaire mobilisateur en matière de science et d'innovation dans les systèmes agroalimentaires, la FAO est bien placée pour rassembler les parties prenantes pertinentes en vue de transposer à plus grande échelle les initiatives pilotes. Les interventions techniques de la FAO lui permettent de tirer des enseignements qu'elle intègre à ses orientations en matière de normalisation et qui conduisent à des interventions plus efficaces dans un cercle vertueux d'apprentissage et d'amélioration.

11. Si la FAO n'est pas une organisation de recherche, sa mission consiste à transposer les avancées scientifiques et les innovations en orientations en matière de normalisation et de politiques et en outils pratiques à l'appui du développement. La FAO joue un rôle important s'agissant d'appuyer la contribution essentielle des organisations de recherche nationales, régionales et internationales. Les organes directeurs et statutaires de la FAO peuvent faire office d'interface entre la science et les politiques. Enfin, la FAO joue un rôle important dans l'analyse et la communication des données scientifiques les plus récentes aux Membres et au public.

---

<sup>17</sup> Acte constitutif de la FAO, article I, paragraphe 2. «L'Organisation encourage et, au besoin, recommande toute action de caractère national et international intéressant: a) la recherche scientifique, technologique, sociale et économique en matière de nutrition, d'alimentation et d'agriculture; b) l'amélioration de l'enseignement et de l'administration en matière de nutrition, d'alimentation et d'agriculture, ainsi que la vulgarisation des connaissances théoriques et pratiques relatives à la nutrition et à l'agriculture.» <https://www.fao.org/3/mp046f/mp046f.pdf>.

<sup>18</sup> Les fonctions essentielles de la FAO sont décrites dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, paragraphe 43. <https://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf>.

<sup>19</sup> La FAO fournit un forum neutre qui permet aux Membres de négocier des instruments internationaux, comme la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Le rôle principal de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et du secrétariat de la CIPV est d'élaborer et d'adopter des normes, des recommandations, des protocoles de diagnostic et des traitements phytosanitaires.

<sup>20</sup> La FAO fournit un éventail de biens publics mondiaux. Par exemple, le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) est la principale source d'informations à l'échelle mondiale sur la production, la consommation et le commerce alimentaires mondiaux. Il assure un suivi permanent de la situation en matière de sécurité alimentaire dans tous les pays et alerte le monde sur les nouvelles pénuries alimentaires. Les cours proposés par le Pôle de formation en ligne de la FAO sont un autre exemple.

Tableau 1: Objectif, piliers d'action, résultats et facteurs de réussite de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation



### III. Vision

12. Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, où le potentiel de la science et de l'innovation est pleinement exploité afin de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux complexes auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires, et ce de manière équitable, inclusive et durable à l'échelle de la planète.

### IV. Objectif

13. Les Membres tirent parti de la science et de l'innovation pour mettre en place des solutions spécifiques au contexte, durables et systémiques en faveur de systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, en vue d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté, à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### V. Champ d'application

14. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation permettra d'améliorer la cohérence des vastes travaux actuellement réalisés par l'Organisation en matière de science et d'innovation, qui s'articulent autour des DPP, des accélérateurs et des thèmes transversaux. Elle vise à être compatible avec les documents stratégiques de la FAO<sup>21</sup>, notamment la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031<sup>22</sup>, ainsi qu'avec les plateformes pertinentes, et à assurer leur renforcement mutuel. En tant que moyen de réalisation du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, la Stratégie examine toutes les innovations nécessaires à l'obtention de résultats dans les 20 DPP.

15. La Stratégie porte sur tous les secteurs et les domaines mobilisés dans les systèmes agroalimentaires, dont la culture, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture – de la gestion des ressources naturelles aux déchets, en passant par la production, le stockage, le transport, la commercialisation, la consommation et le gaspillage alimentaire.

16. Il est considéré comme pertinent de faire appel à l'éventail complet des disciplines scientifiques (à savoir sciences naturelles, sociales, économiques et appliquées), ainsi que de s'appuyer sur la science de la durabilité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, pour relever les défis systémiques de manière globale.

17. La FAO reconnaît la nécessité d'utiliser les innovations dans toute leur diversité (innovations technologiques, notamment numérique, sociales, politiques, financières et institutionnelles). Les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs sont considérées comme une importante source d'innovation pour les systèmes agroalimentaires et sont prises en considération dans la stratégie.

18. Une attention particulière est accordée aux besoins des pays à revenu faible ou intermédiaire, notamment les petits États insulaires en développement, l'accent étant mis sur les petits producteurs, les exploitants familiaux, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes et d'autres acteurs sous-représentés des systèmes agroalimentaires, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des ODD.

---

<sup>21</sup> Les autres stratégies de la FAO sont notamment les suivantes: Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition (<https://www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf>), Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture (<https://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf>), Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique de la FAO sur l'égalité des sexes», document en cours de révision) (<https://www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf>) et le Plan d'action en faveur des jeunes ruraux. <https://www.fao.org/3/ng776fr/ng776fr.pdf>.

<sup>22</sup> Le Comité du Programme, à sa cent trente-troisième session, et le Conseil, à sa cent soixante-dixième session, examineront la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.

19. Les données font partie intégrante de la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles. Les priorités stratégiques de l'Organisation en matière de données sont définies dans la proposition de plan de modernisation des statistiques de la FAO<sup>23</sup> et la Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO<sup>24</sup>. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, qui complète ces initiatives, sera mise en œuvre en stricte conformité avec les politiques de la FAO relatives à la protection des données et des droits de propriété intellectuelle, en cours d'élaboration.

## VI. Théorie du changement

20. Le déploiement stratégique de la science et de l'innovation, facteur majeur dans la transformation des systèmes agroalimentaires, contribue *in fine* au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux trois dimensions interconnectées de la durabilité. La FAO reconnaît que les pays rencontrent des difficultés diverses et ont des besoins et des capacités différents en matière de science et d'innovation, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les niveaux d'éducation et les capacités techniques. Dans le même temps, il existe de grands défis communs aux niveaux national, régional et mondial. Relever ces défis nécessite les efforts coordonnés de tout un éventail d'acteurs, l'Organisation jouant un rôle clé dans la fourniture de biens publics mondiaux, de connaissances et d'orientations ainsi que dans la coordination et la cohérence des politiques.

21. Pour que soit réalisée la vision de la Stratégie, tous les pays doivent avoir accès à la science et à l'innovation dont ils ont besoin pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux complexes auxquels sont confrontés les systèmes agroalimentaires. Pour que cette vision se réalise de manière équitable, inclusive et durable à l'échelle de la planète, les parties prenantes sous-représentées – en particulier les petits producteurs, y compris les femmes et les jeunes – sont activement associées aux processus de développement et à l'utilisation de la science et de l'innovation.

22. Les défis à relever pour mettre à profit la science et l'innovation dans les systèmes agroalimentaires vont de l'insuffisance des investissements dans la recherche au manque d'accessibilité et de mise en application des innovations, en passant par les lacunes dans le recours à la science et à des éléments factuels pour étayer la prise de décisions. Parmi les autres inégalités, celle, très forte, de la distribution des capacités scientifiques et l'accès inégal aux connaissances à l'échelle mondiale pourraient compromettre la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>25</sup>.

23. Après une décennie de croissance lente dans les années 1990, les investissements dans la recherche agronomique ont augmenté de 50 pour cent à l'échelle mondiale sur la période 2000-2016, ce qui est principalement le fait des grands pays à revenu intermédiaire. Au cours de la même période, les dépenses du secteur public dans les pays à revenu élevé ont stagné tandis que les investissements du secteur privé dans la recherche agronomique ont doublé. Toutefois, le secteur public continue de jouer un rôle clé dans l'établissement de cadres stratégiques et l'investissement dans la recherche en sciences fondamentales, et dans des domaines offrant des rendements financiers inférieurs à court terme (caractéristique importante des systèmes de production à petite échelle)<sup>26</sup>.

24. Mettre à disposition la base scientifique et factuelle sur laquelle fonder les politiques n'est pas sans difficultés. La science et les données factuelles sont essentielles pour une prise de décisions éclairées, mais elles n'offrent pas nécessairement une ligne de conduite unique. Les découvertes scientifiques, parfois restreintes par des données insuffisantes, des incertitudes et des résultats

<sup>23</sup> Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales, 2020. E/CN.3/2020/1. <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/2020-13-AgriculturalStats-F.pdf>.

<sup>24</sup> Proposition relative à l'amélioration de la gouvernance des activités statistiques de la FAO, 2021. <https://www.fao.org/3/ng778fr/ng778fr.pdf>.

<sup>25</sup> Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général, *Rapport mondial sur le développement durable 2019: Le futur c'est maintenant – La science au service du développement durable*, ONU, New York, 2019.

<sup>26</sup> Beintema, N., Nin Pratt, A., et Stads, G. 2020. *Key trends in global agricultural research investment*. Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington.



contrastés, peuvent être contestées. La prise de décisions est souvent influencée par divers facteurs et barrières structurels et comportementaux, ainsi que par de nombreuses parties prenantes aux valeurs diverses, entre lesquelles l'asymétrie des pouvoirs est marquée.

25. Un écart reste à combler entre, d'une part, la science, l'innovation et les technologies existantes et, d'autre part, leur accessibilité et leur concrétisation au niveau local, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et chez les petits producteurs. Plus récemment, la fracture numérique est devenue un sujet de préoccupation important pour de nombreux pays. Une difficulté majeure pour la science et l'innovation dans les systèmes agroalimentaires est de répondre aux besoins émanant de contextes locaux divers, notamment les besoins des nombreux petits producteurs et agriculteurs familiaux, ce qui revêt une importance stratégique. De plus, l'investissement dans les systèmes nationaux d'innovation agroalimentaire, indispensables pour adapter les innovations aux contextes locaux, est insuffisant. Les systèmes publics de vulgarisation ont été négligés ces deux dernières décennies. Les politiques et les cadres réglementaires nationaux en matière de science et d'innovation sont mis à mal par l'évolution rapide des technologies et des cadres juridiques, notamment des réglementations commerciales.

26. La FAO relèvera ces défis en s'attachant à renforcer la prise de décisions fondées sur des éléments concrets et scientifiques aux niveaux mondial, régional et national et en promouvant l'innovation et la technologie au niveau des pays. Afin de progresser dans la réalisation de ces priorités, la FAO mettra l'accent sur les partenariats porteurs de transformation ainsi que sur les modes de financement novateurs. En outre, elle prendra les mesures nécessaires pour s'assurer qu'elle possède les capacités nécessaires à la réalisation de ces priorités pour les Membres. Une description plus complète des interventions que la FAO entend mener est fournie dans la section ci-dessous consacrée aux piliers d'action, aux résultats et aux facteurs de réussite.

27. La Stratégie part d'un certain nombre de présupposés, notamment une forte mobilisation de ressources sous forme de contributions volontaires, favorisant l'impact sur le terrain (y compris des fonds sans affectation spéciale, à l'appui d'une approche programmatique), des politiques favorables, la volonté des parties prenantes de collaborer, la mise en place de partenariats porteurs de transformation, et l'inscription parmi les priorités des pays du programme en matière de science et d'innovation.

## VII. Principes directeurs

28. Les principes directeurs visent à faire en sorte que la FAO tire parti de la science et de l'innovation dans le respect des valeurs mondiales, notamment des cinq éléments interdépendants qui sous-tendent le Programme de développement durable à l'horizon 2030: les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats<sup>27</sup>. Les principes directeurs sont interconnectés et guideront tous les travaux de l'Organisation en matière de science et d'innovation.

- i. **Appliquer le principe d'équité.** La FAO soutient que la science et l'innovation doivent contribuer à l'amélioration des conditions de vie, sans laisser personne de côté, par la réalisation progressive du droit à une nourriture adéquate, ce qui requiert un accès équitable à la science et à l'innovation, ainsi qu'aux investissements et à la prise de décisions pour les petits producteurs, les exploitants familiaux, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes, les consommateurs et les autres acteurs sous-représentés des systèmes agroalimentaires. La FAO veillera par conséquent à assurer leur participation véritable et en connaissance de cause à tous ses travaux en matière de science et d'innovation.
- ii. **Favoriser l'égalité des genres.** La FAO vise à parvenir à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes dans les systèmes agroalimentaires, au service de l'élimination de la faim et de la pauvreté. Dans son approche de la science et de l'innovation, la FAO prendra en compte la disparité des rôles des femmes et des hommes et veillera à ce que

---

<sup>27</sup> Assemblée générale des Nations Unies, 2015. Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Document portant la cote A/RES/70/1.

ses interventions répondent aux besoins des femmes ainsi qu'à ceux des hommes, notamment en encourageant l'inclusion des femmes et en leur donnant le même pouvoir décisionnel qu'aux hommes en vue d'élaborer des cadres juridiques, des politiques, des programmes et des initiatives pertinents.

- iii. **Se fonder sur des données factuelles.** Le travail technique de la FAO et ses orientations en matière normative s'appuieront sur les données les plus crédibles, les plus pertinentes et les plus légitimes disponibles, notamment sur les résultats de la recherche scientifique dans les domaines des sciences naturelles et sociales – y compris les approches systémiques, comme la science de la durabilité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité – ainsi que sur les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs. Ces données seront évaluées de manière rigoureuse, transparente et neutre.
- iv. **Répondre à des besoins.** La FAO reconnaît que les pays ne sont pas tous au même niveau pour ce qui est de tirer parti de la science et de l'innovation et qu'ils ont des besoins, des priorités et des capacités différents; elle évitera donc une approche unique. Une approche de la science et de l'innovation motivée par les besoins et axée sur les problèmes sera adoptée afin de faire en sorte que la science et l'innovation soient adaptées aux contextes locaux, nationaux et régionaux, en vue de répondre aux besoins des petits producteurs et des autres groupes sous-représentés et de garantir une adhésion au niveau national<sup>28</sup>.
- v. **S'inscrire dans une perspective de durabilité.** La FAO soutiendra les innovations dont il aura été démontré, au moyen d'une analyse des synergies, des compromis et des incidences, ainsi que de mesures de suivi et d'évaluation, qu'elles renforcent la durabilité sous ses aspects sociaux, économiques et environnementaux.
- vi. **Tenir compte des risques.** C'est lorsque les risques sont mis en évidence et atténués que la science et l'innovation peuvent le mieux être mises au service du développement. La FAO reconnaît qu'il importe d'évaluer les bénéfices et les risques potentiels de l'utilisation de nouvelles technologies et d'innovations, y compris les conséquences involontaires, sur la base des trois dimensions de la durabilité<sup>29</sup>, suivant des processus transparents et rigoureux fondés sur des données factuelles.
- vii. **S'appuyer sur des principes éthiques.** La FAO reconnaît qu'il importe de prendre en compte les questions éthiques liées à la science et à l'innovation dans le cadre de son mandat<sup>30</sup>, et notamment la nécessité de faire preuve de transparence et de responsabilité<sup>31</sup>, de gérer les conflits d'intérêt, d'éviter tout dommage, de protéger les connaissances des peuples autochtones et des petits producteurs<sup>32</sup>, et de respecter le droit des peuples autochtones de donner un consentement préalable, libre et éclairé. Elle mettra en place des mécanismes pour formuler des orientations sur toute question éthique, juridique, scientifique et sociale pertinente<sup>33</sup>.

## VIII. Piliers d'action

29. La Stratégie s'appuie sur trois piliers interdépendants, se renforçant mutuellement, qui établissent ses priorités thématiques. Ces piliers, qui définissent les moyens par lesquels contribuer à l'objectif global de la Stratégie, incorporeront une approche intégrée permettant d'apporter des

<sup>28</sup> Conformément au paragraphe 25.e) du *Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO*.

<sup>29</sup> Conformément au paragraphe 25.j) du *Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO*.

<sup>30</sup> Conformément au paragraphe 25.k) du *Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO*.

<sup>31</sup> Conformément au paragraphe 25.d) du *Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO*.

<sup>32</sup> Comme demandé par le Conseil de la FAO à sa 168<sup>e</sup> session (paragraphe 25.b) du rapport). Protéger les connaissances locales et autochtones peut impliquer de faire en sorte qu'elles soient citées, reconnues et rémunérées comme il convient, et que les connaissances qui en résultent soient transférées en retour vers les sources, comme le recommande la Conférence mondiale sur la science de l'UNESCO dans sa Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique (1999) (paragraphe 26).

<sup>33</sup> La FAO tiendra compte des orientations de l'UNESCO sur l'éthique dans la science, notamment la Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017) de la Conférence générale de l'UNESCO. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260889\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260889_fre).

*améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser personne de côté. Les actions menées dans le cadre de ces trois piliers contribueront à neuf résultats qui seront catalysés par deux facteurs de réussite transversaux (partenariats porteurs de transformation et mode de financement novateurs). Les facteurs de réussite sont essentiels à l'obtention de chacun des résultats (tableau 1). Les principes directeurs de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation seront intégrés dans chacun des résultats par des mécanismes appropriés.*

*A. Pilier 1: Renforcer une prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles*

30. Ces dernières années, les Membres ont rappelé le rôle essentiel des activités normatives de la FAO, fondées sur des données scientifiques et factuelles, et ont souhaité que ces activités reposent sur des bases scientifiques rigoureuses et sur les principes de l'analyse des risques<sup>34</sup>. Bien que la FAO ne soit pas une institution de recherche, elle contribue néanmoins à renforcer le lien entre science, recherche et développement aux niveaux national, régional et mondial<sup>35</sup>, et répond au besoin de disposer de supports d'information accessibles et fondés sur des éléments scientifiques<sup>36</sup>.

31. La FAO assure la gestion de tout un éventail de bases de données et de portails de connaissances à l'échelle mondiale, et renforce les capacités institutionnelles nationales et régionales qui permettent de produire, de collecter et d'utiliser des informations et des données pertinentes<sup>37</sup>. Des efforts sont en cours pour décloisonner les activités et favoriser les approches systémiques<sup>38</sup>.

32. En raison de sa position unique en tant que facilitatrice de processus intergouvernementaux, la FAO offre une plateforme essentielle et neutre d'échanges entre les pays qui permet aux Membres d'établir un consensus international sur des questions mondiales de politique générale relatives à la science et à l'innovation, formule des orientations faisant autorité et contribue à l'élaboration de nouveaux codes de pratique, de nouvelles lignes directrices et de nouvelles normes. Elle a de nombreuses occasions de renforcer l'interface entre la science et les politiques, notamment par l'intermédiaire de ses organes directeurs et statutaires<sup>39</sup>.

33. Ce pilier est associé à trois résultats afin de porter plus loin les efforts déployés par la FAO pour renforcer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles:

- i. Les connaissances et les données sur les systèmes agroalimentaires sont renforcées. La FAO s'emploiera encore davantage à fournir des biens publics mondiaux en renforçant son travail de production, de collecte, d'analyse et de diffusion à grande échelle d'informations et de connaissances en continu aux niveaux national, régional et mondial, par l'intermédiaire de plateformes interopérables. Elle consolidera les plateformes faisant intervenir de multiples parties prenantes et les mécanismes facilitateurs permettant aux pays de partager des données d'expérience sur les questions liées à la science et à l'innovation. Les connaissances sur les technologies d'apparition récente, y compris en ce

<sup>34</sup> Rapport de la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO, 2021, <https://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf>, et Rapport de la quarante et unième session de la Conférence de la FAO, 2019, <https://www.fao.org/3/na421fr/na421fr.pdf>.

<sup>35</sup> Par exemple, la FAO héberge le secrétariat de la Plateforme pour l'agriculture tropicale, formée par une coalition de 52 partenaires issus de divers groupes de parties prenantes, qui ont pour mission de renforcer les capacités des systèmes d'innovation agricole en consolidant les différentes approches de l'innovation agricole.

<sup>36</sup> Par exemple, en 2021, la FAO a publié un ensemble d'outils d'information sur les biotechnologies alimentaires, l'accent étant mis sur la sécurité sanitaire des aliments.

<sup>37</sup> Par exemple, la plateforme de la FAO intitulée Accès à la recherche mondiale en ligne sur l'agriculture offre un accès en ligne gratuit, ou à faible coût, à des contenus universitaires et professionnels, à comité de lecture en lien avec l'alimentation et l'agriculture, grâce à un partenariat public-privé avec non moins de 150 grandes publications scientifiques du monde entier.

<sup>38</sup> Par exemple, la FAO gère des systèmes d'alerte rapide concernant les risques sanitaires liés aux animaux, aux végétaux, à l'aquaculture et aux forêts, qui seront intégrés au DPP intitulé «Une seule santé».

<sup>39</sup> Le Groupe d'experts de haut niveau du Comité de sécurité alimentaire mondiale, dont le Secrétariat est hébergé par la FAO, est un bon exemple d'interface inclusive entre science et politiques. Parmi les autres organes et plateformes d'experts, on citera le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et le Pôle de connaissances mondial sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones.

qui concerne les synergies, les compromis et les éventuels avantages et risques qui y sont associés, seront approfondies et mutualisées. La FAO mettra en place des systèmes incorporant des connaissances multidisciplinaires afin de renforcer la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles. Elle mettra également en place des plateformes recensant l'ensemble des initiatives, mécanismes et programmes existants en matière de science, de technologies et d'innovation, en son sein et ailleurs. L'adoption d'une approche plus cohérente en matière d'évaluation de la qualité sera encouragée en ce qui concerne la science et les éléments probants. La prospective stratégique participative sera renforcée et des exercices d'analyse prospective et d'élaboration de scénarios rigoureux et systématiques seront menés en continu pour aider les pays à mieux se préparer à divers futurs plausibles. La FAO renforcera sa participation aux évaluations scientifiques réalisées au sein du système des Nations Unies pour mettre l'accent sur les problématiques liées aux systèmes agroalimentaires, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

- ii. Les interfaces entre science et politiques qui concernent les systèmes agroalimentaires sont renforcées<sup>40</sup>. La FAO intensifiera sa participation aux interfaces entre science et politiques aux niveaux national, régional et mondial afin de soutenir le dialogue organisé entre scientifiques, décideurs et autres parties prenantes pertinentes à l'appui d'un processus d'élaboration des politiques inclusif et fondé sur la science en vue d'accroître la cohérence des politiques, l'adhésion à celles-ci et l'action collective. La valeur ajoutée de la participation de la FAO est l'attention portée aux niveaux national et régional, en plus du niveau mondial; le traitement de questions intéressant les systèmes agroalimentaires compte tenu, selon qu'il convient, des informations et analyses générées par les interfaces entre science et politiques existantes, comme le Groupe d'experts de haut niveau et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC); et l'établissement d'un dialogue continu et efficace grâce à la structure institutionnelle qu'apportent les organes directeurs de la FAO. Des comités scientifiques interdisciplinaires ad hoc composés d'experts mondiaux représentant toutes les régions et chargés d'examiner des questions clés seront créés pour répondre au besoin d'informations et d'analyse des Membres. Sur la base de données scientifiques et factuelles solides, la FAO s'efforcera de fournir un aperçu des divergences de vues sur des questions scientifiques controversées et d'aider à expliquer les points de désaccord afin de maintenir un dialogue et de favoriser la convergence des opinions. Pour favoriser un dialogue ouvert, elle tiendra compte, dans ses analyses, des besoins, des objectifs et des intérêts variés et parfois concurrents des différents acteurs des systèmes agroalimentaires.
- iii. La recherche au service du développement est renforcée<sup>41</sup>. La FAO renforcera sa coopération avec les organisations nationales, régionales et internationales de recherche agroalimentaire, telles que le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et l'Association des centres internationaux de recherche et de développement pour l'agriculture (AIRCA)<sup>42</sup>, et les organisations intergouvernementales pertinentes, en vue de porter à son maximum l'impact collectif, tout en tirant parti des avantages comparatifs et en s'appuyant sur les forces institutionnelles de chaque organisation partenaire. La FAO encouragera les investissements publics dans la recherche et appuiera le renforcement des capacités des institutions de recherche et d'enseignement supérieur

<sup>40</sup> On entend par «interface entre science et politiques» les mécanismes d'un dialogue structuré entre scientifiques, responsables de l'élaboration des politiques et autres parties intéressées, à l'appui d'un processus d'élaboration des politiques inclusif et fondé sur la science. L'efficacité d'une telle interface se mesure à sa pertinence, sa légitimité, sa transparence et son caractère inclusif, et à la recherche d'un dialogue efficace, par l'intermédiaire d'une architecture institutionnelle appropriée.

<sup>41</sup> La recherche au service du développement trace une voie claire pour contribuer aux résultats en matière de développement et prend en compte les situations de crise.

<sup>42</sup> Le CGIAR est un partenariat mondial réunissant des organisations qui participent à la recherche pour un avenir où règne la sécurité alimentaire.

régionales, nationales et locales, tant structurées qu'informelles<sup>43</sup>, tout en s'appuyant sur les réseaux, les programmes et les partenariats existants. Les démarches de création et d'innovation collaboratives, faisant dialoguer connaissances scientifiques et savoirs locaux, seront encouragées. La participation des bénéficiaires tout au long du cycle de recherche, y compris lors de la définition des programmes et de l'élaboration d'approches systémiques et de recherche participatives et axées sur la demande, sera favorisée afin de garantir des résultats efficaces adaptés au contexte local et de répondre aux besoins des petits producteurs. Les centres d'excellence, les réseaux mondiaux, les centres de référence et les processus d'apprentissage mutuel entre organismes de recherche nationaux, régionaux et internationaux seront encouragés. Grâce à des partenariats redynamisés avec l'ensemble des acteurs concernés, la FAO élaborera, conjointement avec ses partenaires, un programme mondial commun en matière de science et d'innovation dans le domaine des systèmes agroalimentaires.

### *B. Pilier 2: Soutenir l'innovation et les technologies aux niveaux régional et national*

34. La nécessité d'accélérer l'obtention de résultats au niveau des pays pour atteindre les ODD est soulignée dans le Cadre stratégique de la FAO. Le soutien au développement et à la mise en œuvre concrète d'innovations (technologiques [y compris numériques], sociales, stratégiques, financières et institutionnelles) est décisif à cet égard. La coopération régionale représente un appui important à l'action menée au niveau des pays en ce qu'elle facilite les processus d'apprentissage réciproque entre des pays ayant des caractéristiques communes. Des synergies entre régions seront mises à profit grâce à la coopération interrégionale sur des questions clés d'intérêt commun.

35. La FAO fournit des informations et partage des technologies, des innovations, des bonnes pratiques et des études de cas, et aide à les adapter aux conditions locales. Elle offre aussi un appui aux pays sur des méthodes et des outils novateurs. Si de nombreux acteurs participent aux exercices pilotes, la FAO est en mesure, grâce à sa forte capacité de mobilisation, de jouer un rôle majeur dans la transposition à plus grande échelle des initiatives pilotes, en s'associant à d'autres acteurs pertinents. Elle est aussi appelée à jouer un rôle important s'agissant de faire en sorte que la mise en œuvre concrète d'innovations et de technologies soit adaptée aux besoins et contextes locaux et que personne ne soit laissé de côté. Les interventions techniques de la FAO lui permettent de tirer des enseignements qu'elle intègre à ses orientations en matière de normalisation, lesquelles permettent ensuite d'améliorer les interventions techniques et de créer ainsi un cercle vertueux d'apprentissage et d'amélioration.

36. Ce pilier appuiera le rôle de soutien à l'innovation et à la technologie joué par la FAO aux niveaux régional et national, ce qui se matérialisera comme suit:

- i. L'accès et le recours à des innovations et des technologies durables, financièrement abordables et spécifiques au contexte – par les petits producteurs, les exploitants familiaux et les autres acteurs des systèmes agroalimentaires – sont renforcés. La FAO fournira des informations actualisées sur tout l'éventail des innovations technologiques, sociales, stratégiques, financières et institutionnelles disponibles, ainsi que des preuves de leur efficacité dans tel ou tel contexte. Elle formulera des orientations fondées sur des données factuelles concernant les diverses solutions d'accès aux innovations et aux technologies au moyen de modèles entrepreneuriaux et institutionnels durables, et soutiendra l'accès des petits producteurs ainsi que des microentreprises et des petites et moyennes entreprises œuvrant dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires, et plus particulièrement l'accès des femmes et des jeunes. Des conseils seront donnés pour surmonter les obstacles, par exemple sur les plans de l'infrastructure, de l'accessibilité financière et de l'éducation, et au sujet des institutions qui doivent être en place pour veiller au caractère inclusif des innovations. La FAO s'emploiera, en collaboration avec le secteur privé, à promouvoir des mécanismes d'incitation afin de rendre accessibles les nouvelles technologies pertinentes aux pays à revenu faible ou intermédiaire. L'accès

<sup>43</sup> Conformément au paragraphe 25.n) du *Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil de la FAO*.

équitable à l'éducation, à l'information et aux innovations sera favorisé par des services adéquats, notamment des services de conseil et de communication en milieu rural. La communication et la diffusion (et ce par des moyens novateurs, en temps voulu et de manière cohérente) des innovations, des technologies et des bonnes pratiques disponibles seront améliorées.

- ii. Les capacités des systèmes nationaux d'innovation dans le secteur agroalimentaire sont renforcées s'agissant d'établir des priorités, de créer conjointement et de reproduire à grande échelle des innovations et des technologies durables et adaptées. La FAO aidera les pays à accroître les capacités des systèmes d'innovation du secteur agroalimentaire s'agissant de créer de manière collaborative, d'adapter au niveau local et de mettre en œuvre concrètement les innovations, au moyen d'une approche rigoureuse en matière de hiérarchisation des priorités parmi les innovations et les technologies, dans le respect des principes directeurs de la présente Stratégie. Les preuves de risques seront évaluées et les risques possibles liés à l'introduction de technologies seront atténués par l'application des Directives relatives à la gestion environnementale et sociale. L'introduction de nouvelles technologies se fera compte tenu des orientations pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. La FAO encouragera les démarches de création et d'innovation collaboratives au sein des systèmes nationaux d'innovation du secteur agroalimentaire. En collaboration avec ses partenaires, elle mettra en avant des services de vulgarisation et de conseils pluralistes coordonnés qui favoriseront le partage direct de connaissances entre agriculteurs. La FAO soutiendra la création et le renforcement de plateformes et de centres d'innovation nationaux et régionaux aux fins du partage des connaissances et du développement des capacités d'innovation.
- iii. Les capacités nationales s'agissant de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies, des politiques et cadres réglementaires en matière de science, de technologies et d'innovation, et de les évaluer, sont renforcées. La FAO fournira aux pays qui en feront la demande des orientations sur les politiques nationales et les cadres réglementaires, les arrangements institutionnels et les systèmes de gouvernance, afin de renforcer les activités scientifiques et l'innovation au service de systèmes agroalimentaires durables. Elle fournira des orientations sur la manière de gérer les possibilités et les enjeux découlant des nouvelles technologies. Elle mettra en avant des politiques et des mesures incitatives permettant de créer les conditions propices à l'essor de l'innovation aux niveaux local, national et régional, qui seront soutenues par une coopération régionale renforcée, et elle intégrera une réflexion sur la manière de déterminer et de gérer les arbitrages liés à telle ou telle intervention en matière de science et d'innovation. Elle contribuera par ailleurs au renforcement des capacités nationales de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et des cadres.

### *C. Pilier 3: Renforcer les capacités de la FAO de mieux servir ses Membres*

37. La Stratégie est un outil destiné à accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui souligne la nécessité de renforcer les capacités de la FAO grâce à un modèle d'activité redynamisé. Le renforcement des capacités de la FAO en matière de science et d'innovation est une condition préalable essentielle pour mieux servir les Membres et mettre en œuvre la Stratégie, et constitue par conséquent ce troisième pilier. Si la Stratégie est axée sur les Membres de la FAO, la responsabilité de sa mise en œuvre incombe en premier chef à la FAO, qui agit à l'appui de ses Membres. La FAO s'attachera à renforcer la gestion des connaissances en vue d'améliorer l'accès à l'information, à améliorer la communication scientifique pour donner des messages clairs et faciliter un débat éclairé, et à renforcer ses capacités dans l'ensemble de l'Organisation. La Stratégie se concentrera sur les résultats suivants:

- i. La gestion des connaissances et l'échange d'informations et de données d'expérience sont renforcés. La documentation et le partage d'informations en matière de science et d'innovation seront renforcés dans l'ensemble de l'Organisation, de l'échelon national au niveau mondial, grâce à une meilleure gestion des connaissances. La FAO veillera à ce

que tous les produits de connaissance axés sur la science et l'innovation soient facilement accessibles. La gestion des connaissances sera pensée de manière à faciliter la prise en compte des évaluations de projets et leur intégration dans la conception de nouveaux projets axés sur l'innovation.

- ii. La communication scientifique sera améliorée. Les pratiques en matière de communication scientifique seront améliorées au sein de la FAO et par cette dernière afin de sensibiliser davantage l'opinion, de renforcer le débat public et de soutenir la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles. En tirant parti du pouvoir de mobilisation de la FAO, on favorisera l'échange de connaissances fondées sur la science et des données factuelles. On fournira des orientations relatives à la communication sur les nouvelles technologies et innovations et les incertitudes scientifiques. La communication scientifique sera uniforme, cohérente et faite en temps utile. Une attention particulière sera accordée à la communication sur des questions controversées.
- iii. Les capacités d'appui à la science et à l'innovation sont renforcées dans l'ensemble de l'Organisation. La FAO renforcera le recours à la science et à l'innovation dans l'ensemble de son programme de travail, en accordant une attention particulière aux bureaux de pays. La capacité essentielle de la FAO en tant que source fiable d'informations et d'analyses neutres fondées sur des données scientifiques, ainsi que sa capacité à collaborer efficacement avec les parties prenantes aux niveaux local, national et régional en tenant compte des différentes cultures seront renforcées. La FAO intensifiera ses activités de suivi des dernières évolutions dans les domaines de la science et de l'innovation, d'évaluation d'impact, de suivi et d'évaluation des capacités, et de coordination interorganisations. La capacité à adopter des approches systémiques sera renforcée grâce à une structure modulaire et plus horizontale, qui permettra d'éliminer les cloisonnements et d'accroître la collaboration intersectorielle, comme le prévoit le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. La FAO consolidera ses aptitudes en matière de science et d'innovation au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'une analyse plus fine des compétences spécifiques nécessaires pour combler les lacunes, et se fondera sur les enseignements tirés du Réseau innovation des Nations Unies. Les progrès seront suivis dans l'ensemble de l'Organisation afin que des enseignements puissent être tirés des interventions passées<sup>44</sup>.

#### *D. Facteurs de réussite: partenariats porteurs de transformation et financement novateur*

38. Partenariats porteurs de transformation. Les partenariats sont essentiels pour mettre à profit les savoir-faire techniques, accéder à la recherche et aux connaissances, exploiter les investissements et le capital social, créer une dynamique, stimuler l'innovation, éviter les doubles emplois et renforcer les complémentarités, accroître le renforcement des capacités, et développer la communication, la sensibilisation et l'inclusion, afin d'apporter une contribution importante à la réalisation des ODD. La FAO établira des partenariats efficaces et porteurs de transformation afin de tirer parti de la science et de l'innovation, en se fondant sur la connaissance des rôles, des responsabilités et des savoirs respectifs de chacun des partenaires. Les partenariats avec les organisations locales, nationales et régionales sont particulièrement importants pour l'obtention d'effets sur le terrain. Ils seront guidés par les politiques pertinentes de la FAO<sup>45</sup>.

39. Les partenariats avec des organismes de recherche aux niveaux national, régional et international (notamment le CGIAR, l'AIRCA, les consortiums régionaux de recherche, les associations pertinentes, les réseaux, les programmes et partenariats, les universités, les académies des

<sup>44</sup> Les enseignements seront tirés de l'évaluation de la qualité des données scientifiques de la FAO, qui figure dans le Plan de travail indicatif à horizon mobile pour les évaluations 2022-2025 (voir le document du Comité du Programme portant la cote PC 132/8).

<sup>45</sup> Notamment la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025, la Stratégie de la FAO en matière de partenariats avec les organisations de la société civile et la Politique de la FAO concernant les peuples autochtones et tribaux.

sciences, les ministères nationaux et les organismes de vulgarisation et de conseil) feront partie des priorités.

40. Les autres détenteurs de connaissances majeurs dans les systèmes agroalimentaires sont notamment les établissements universitaires, le secteur privé et les organisations de la société civile, et les partenariats avec eux seront encouragés en vue d'accroître l'accès de la FAO aux réseaux de connaissances pertinents et de soutenir la diffusion des connaissances.

41. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés – une attention particulière étant accordée aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux entrepreneurs, aux start-up et aux incubateurs (et plus spécifiquement aux femmes et aux jeunes). La FAO prendra part à des innovations menées par le secteur privé et les mettra à profit pour réaliser les *quatre améliorations* (en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie) au moyen notamment d'initiatives, de défis, de subventions spéciales et de prix liés à l'innovation ouverte.

42. La collaboration en matière de science et d'innovation avec les entités du système des Nations Unies, en particulier les institutions ayant leur siège à Rome<sup>46</sup>, et le Mécanisme de facilitation des technologies<sup>47</sup>, sera accrue et on s'attachera à éviter les doubles emplois<sup>48</sup>. La FAO entend tirer des enseignements de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies en matière d'innovation. Sa collaboration en cours avec les interfaces pertinentes entre science et politiques au sein du système des Nations Unies sera renforcée conformément aux priorités et aux programmes de la FAO et ainsi que le requièrent les conventions pertinentes et les processus intergouvernementaux. Les mécanismes de coopération dans le domaine de l'innovation, tels que les centres mixtes établis avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), seront consolidés<sup>49</sup>.

43. Mécanismes de financement novateurs. Des mécanismes de financement novateurs, par exemple par l'intermédiaire de partenariats public-privé, sont nécessaires pour faire en sorte que les pays à revenu faible ou intermédiaire ne soient pas laissés de côté s'agissant de tirer parti de la science et de l'innovation, ce qui ne ferait qu'accentuer les inégalités existantes<sup>50</sup>. La FAO appuiera, facilitera, allégera de leurs risques et fera fructifier les investissements à grande échelle, et veillera à ce que la qualité des financements soit en accord avec les besoins d'investissement, notamment au regard du critère d'inclusion et des avantages à long terme pour les pauvres. Sa version actualisée du Cadre de contrôle préalable pour l'évaluation et la gestion des risques liés aux collaborations (FRAME) avec les acteurs non étatiques fera l'objet d'un suivi afin d'empêcher d'éventuels conflits d'intérêts<sup>51</sup>.

---

<sup>46</sup> Par exemple, la FAO s'est associée au Fonds international de développement agricole (FIDA) et au Programme alimentaire mondial (PAM), entre autres, avec le soutien de l'Union européenne, pour établir le Programme commun relatif aux perspectives de transformation de la dynamique femmes-hommes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

<sup>47</sup> Le Mécanisme de facilitation des technologies mis en place au sein du système des Nations Unies comprend l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que la plateforme en ligne Connect 2030.

<sup>48</sup> Par exemple, le programme FAO/ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) intitulé Accélérateur du développement et de l'innovation dans les secteurs agricole et agroindustriel (3ADI+) vise à faciliter la mise en place de systèmes agroalimentaires inclusifs et durables qui assurent efficacement la liaison entre les petits producteurs ou les plus gros exploitants et la transformation, la valeur ajoutée et les marchés finals en fournissant aux consommateurs des aliments, des fibres, des aliments pour animaux et des apports énergétiques de haute qualité, nutritifs et diversifiés.

<sup>49</sup> Le Centre mixte FAO/OMS (Normes alimentaires du Codex et zoonoses) et le Centre mixte FAO/AIEA (Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture).

<sup>50</sup> Par exemple, la FAO a lancé l'Initiative AgrIntel aux côtés de l'Union européenne (UE) en 2018, à l'appui des efforts de mobilisation de fonds privés au bénéfice de petites et moyennes entreprises.

<sup>51</sup> Développement et état d'avancement de la stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé. Rapport PC 132/2. 2021, Rome. <https://www.fao.org/3/ng775fr/ng775fr.pdf>.



44. Grâce aux accélérateurs que sont l'innovation et les technologies, la FAO intégrera la science et l'innovation à tous ses projets, mettant ainsi à profit les fonds pour le climat et l'environnement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire<sup>52</sup>, les fonds d'urgence et de résilience et les investissements mobilisés par l'intermédiaire du Centre d'investissement de la FAO<sup>53</sup> au service de la science et de l'innovation. Axer le financement des projets au niveau des pays sur la science et l'innovation sera une priorité. La FAO offrira une plateforme mondiale pour faciliter les transferts de connaissances scientifiques et de technologie entre les pays selon des conditions convenues d'un accord mutuel, notamment par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire<sup>54</sup>.

45. La FAO a de nombreuses occasions, en particulier en sa qualité d'institution d'exécution du Fonds vert pour le climat (FVC)<sup>55</sup> et du Fond pour l'environnement mondial (FEM)<sup>56</sup>, d'assurer la liaison entre les interventions techniques menées au niveau des pays et les orientations en matière de normalisation qui sont formulées aux échelons mondial, régional et national, afin de créer un cercle vertueux entre mise en œuvre, apprentissage et orientations.

## IX. Cadre des responsabilités

46. La présente Stratégie est un outil destiné à accélérer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui contribue à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle sera exécutée au moyen d'un Plan d'action élaboré à la suite de son approbation. Le suivi s'inscrira dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de cause à effet et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, et reflétera les trois dimensions de la durabilité.

47. Le suivi des accélérateurs de la technologie et de l'innovation se fera au moyen des indicateurs de rendement clés pertinents, et les activités menées dans les DPP seront mesurées à l'aide des indicateurs des ODD les plus appropriés<sup>57</sup>.

48. La présentation de rapports sur la Stratégie se fera conformément aux processus d'établissement de rapports internes, qui comprend l'examen à mi-parcours et le rapport sur l'exécution du programme. Des mécanismes seront prévus pour faire des ajustements en fonction des conclusions des évaluations, des exercices de suivi et des rapports régulièrement réalisés, afin de permettre d'alimenter la courbe d'apprentissage et d'apporter sans cesse des améliorations. Il sera essentiel de bien gérer les connaissances pour pouvoir tirer les enseignements utiles et, à partir de là, améliorer l'utilisation que la FAO fera à l'avenir de la science et de l'innovation.

---

<sup>52</sup> Au cours des deux dernières décennies, les efforts déployés par la FAO pour favoriser les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ont permis de recueillir des engagements financiers supérieurs à 370 millions d'USD. Près de 200 accords de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire ont été signés sous les auspices de la FAO, et plus de 2 000 coopérants (experts et techniciens) se sont rendus sur le terrain dans le monde entier pour partager leur expertise et leurs connaissances. À l'heure actuelle, la FAO mène environ 40 projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire dans plus de 90 pays hôtes. <https://www.fao.org/3/ca6798en/CA6798EN.pdf> (en anglais).

<sup>53</sup> En 2020, le Centre d'investissement de la FAO a récolté 6,6 milliards d'USD d'investissements de la part d'institutions financières internationales à destination de 36 pays.

<sup>54</sup> Orientations du Conseil de la FAO, paragraphe 25, alinéa g) du Rapport de la cent-soixante-huitième session du Conseil de la FAO. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment le paragraphe 41 et la cible 17.7 sur la promotion de la mise au point, du transfert, de la divulgation et de la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement dans les pays en développement à des conditions favorables, y compris à des conditions de faveur et préférentielles, tels que mutuellement convenu.

<sup>55</sup> Depuis qu'ils sont devenus partenaires en 2016, la FAO et le Fonds vert pour le climat ont accru les investissements en faveur du climat dans le cadre de projets à fort impact destinés à rendre les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches plus efficaces, plus inclusifs, plus durables et plus résilients face au changement climatique, avec un portefeuille de 934,5 millions d'USD.

<sup>56</sup> Le programme FAO-FEM représente un moyen et un catalyseur essentiels pour aider la FAO dans l'exécution de ses priorités stratégiques. Depuis 2006, la FAO a aidé plus de 130 pays à obtenir plus de 1,2 milliard d'USD en fonds du FEM, au service d'objectifs de grande envergure à l'intersection entre systèmes agroalimentaire et environnement.

<sup>57</sup> FAO. 2021. Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 du Directeur général. <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>. Le cadre complet de résultats figure dans le document *CL 168/3 Annexe 1: Cadre de résultats 2022-2025 actualisé*. <https://www.fao.org/3/nh231fr/nh231fr.pdf>.

49. Le Conseil se penchera sur un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie. Celle-ci pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, pour tenir compte d'évolutions importantes.

## X. Annexe: Définition des principaux termes utilisés dans le présent document

Le **système agroalimentaire** correspond au parcours que suivent les produits alimentaires de la ferme à la table, y compris la culture, la pêche, la récolte, la transformation, le conditionnement, le transport, la distribution, l'échange, l'achat, la préparation, la consommation et l'élimination. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et l'ensemble des personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. Dans l'Acte constitutif de la FAO, le terme «agriculture» et ses dérivés englobent la pêche, les produits de la mer, les forêts et les produits forestiers primaires<sup>58</sup>, ainsi que l'élevage<sup>59</sup>.

L'**innovation** consiste à faire quelque chose de nouveau et de différent, par exemple résoudre un problème ancien d'une manière nouvelle, traiter un nouveau problème avec une solution éprouvée ou apporter une solution nouvelle à un problème nouveau<sup>60</sup>.

L'**innovation agricole** est le processus par lequel des individus ou des organisations mettent en œuvre pour la première fois, dans un contexte donné, des produits, des procédés ou des modes d'organisation, nouveaux ou existants, afin d'améliorer l'efficacité, la compétitivité, la résilience ou la durabilité environnementale, et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement économique et à la gestion durable des ressources naturelles<sup>61</sup>.

**Dans le contexte des systèmes agroalimentaires, le verbe «innover»** sert à désigner le processus par lequel des individus, des communautés ou des organisations modifient la conception, la production ou le recyclage de biens et de services, ainsi que l'environnement institutionnel, en apportant des éléments nouveaux par rapport à leur contexte, qui favorisent la transition vers des systèmes alimentaires durables au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le substantif «innovation» désigne les changements produits par ce processus. L'innovation englobe les modifications des pratiques, des normes, des marchés et des dispositifs institutionnels susceptibles de favoriser de nouveaux réseaux de production alimentaire, de transformation, de distribution et de consommation qui pourront remettre en question l'état des choses<sup>62</sup>.

La **science** est dite **interdisciplinaire** lorsque différents domaines et/ou disciplines sont mobilisés ensemble pour formuler les questions de recherche, observer, analyser et expliquer un problème. La science interdisciplinaire vise à un croisement et à une collaboration mutuellement enrichissante entre différents types d'expertises, au sein des disciplines et entre elles. Une véritable collaboration transdisciplinaire traite toutes les disciplines concernées sur un pied d'égalité et permet d'élaborer des approches qui transcendent les domaines scientifiques établis. Plus les disciplines sont éloignées, plus l'interdisciplinarité de la science représente un défi. Concrètement, une collaboration véritablement interdisciplinaire entre les sciences naturelles, les sciences sociales et les sciences humaines demeure l'exception et non la règle aujourd'hui<sup>63</sup>.

Le mot «**science**» désigne l'entreprise par laquelle l'être humain, agissant individuellement ou en groupes, petits ou grands, déploie des efforts organisés pour découvrir et maîtriser la chaîne de causalité, les relations ou les interactions, au moyen de l'étude objective de phénomènes observés et de sa validation grâce au partage des résultats et des données et à l'évaluation par les pairs; rassemble les connaissances ainsi acquises, en les coordonnant, par un exercice systématique de réflexion et de conceptualisation; et se donne ainsi la possibilité de tirer parti de la compréhension des processus et

<sup>58</sup> Acte constitutif de la FAO, article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1. <https://www.fao.org/3/k8024f/k8024f.pdf>.

<sup>59</sup> Acte constitutif de la FAO, article XXXII, paragraphe 6.b). <https://www.fao.org/3/k8024f/k8024f.pdf>.

<sup>60</sup> Réseau innovation des Nations Unies. 2019. UN Innovation Toolkit (en anglais).

<sup>61</sup> FAO, 2019. *Proceedings of the International Symposium on Agricultural Innovation for Family Farmers - Unlocking the potential of agricultural innovation to achieve the Sustainable Development Goals*. Ruane, J. (dir. publ.). Rome.

<sup>62</sup> HLPE. 2019. Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome. <http://www.fao.org/3/ca5602fr/ca5602fr.pdf>.

<sup>63</sup> UNESCO. 2018. Lignes directrices sur le rôle de la science de la durabilité dans la recherche et l'enseignement.

des phénomènes qui se produisent dans la nature et dans la société<sup>64</sup>. Comme l'explique le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, d'autres systèmes de savoir et moyens de connaissance, notamment les savoirs locaux, traditionnels et autochtones, coexistent avec la science et ont un rôle important à jouer dans le débat scientifique mondial<sup>65</sup>.

On appelle **science de la durabilité** les activités d'enseignement et de recherche qui permettent de produire des connaissances et de créer des technologies nouvelles, d'innover et d'acquérir une vision globale permettant aux sociétés de mieux relever les défis de la durabilité aux niveaux mondial et local. L'approche adoptée peut être disciplinaire, interdisciplinaire ou transdisciplinaire. La science de la durabilité est un processus de recherche universitaire orienté vers les utilisateurs et inspiré par eux, qui s'appuie sur des connaissances intégrées issues de divers systèmes de savoir scientifiques et sociétaux ainsi que sur des données d'expérience intégrées axées sur les territoires<sup>66</sup>.

Les **technologies** au service de systèmes agroalimentaires durables peuvent être définies comme l'application des connaissances scientifiques et du savoir aux fins de la mise au point de techniques de production de biens et/ou de services qui permettent de renforcer la durabilité de ces systèmes<sup>67</sup>.

La science dite **transdisciplinaire** est la méthode qui consiste à aborder les sujets de manière transversale et sans cloisonner les disciplines. Elle fait appel, dans un cadre complet et global, aux disciplines concernées et à la recherche interdisciplinaire, mais doit aussi envisager la collaboration entre des scientifiques professionnels et diverses parties prenantes non universitaires (individus ou institutions) afin de profiter de leur connaissance d'un problème et de leur savoir spécifique, et d'y contribuer. La transdisciplinarité passe par l'interaction, à chaque étape du protocole scientifique<sup>68</sup>.

---

<sup>64</sup> Conférence de l'UNESCO, Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques (2017) (paragraphe 1.a.i).

<sup>65</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale n° 25 (2020) sur la science et les droits économiques, sociaux et culturels du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2020) (paragraphe 39).

<sup>66</sup> UNESCO. 2018. Lignes directrices sur le rôle de la science de la durabilité dans la recherche et l'enseignement.

<sup>67</sup> Adapté du document portant la cote A/74/238. Les technologies agricoles au service du développement durable. Rapport du Secrétaire général. Assemblée générale des Nations Unies, soixante-quatorzième session.

<sup>68</sup> UNESCO. 2018. Lignes directrices sur le rôle de la science de la durabilité dans la recherche et l'enseignement.